



N° de résolution
ou annotation

Règlements de la Municipalité Saint-Frédéric

REGLEMENT 183-93

REGLEMENT DE MODIFICATION (AMENDEMENT) AU REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 173-90 MUNICIPALITE DE SAINT-FREDERIC BEAUCE.

A une séance spéciale du conseil de la susdite Municipalité, tenue le 10 Décembre 1992, il a été adopté un projet de modification au règlement de zonage:

AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 173-90 VISANT A PERMETTRE D'AUTRES TYPES D'USAGES A L'INTERIEUR DES ZONES I-3 ET I-4.

ATTENDU QUE le Conseil Municipal juge à propos de modifier le règlement actuel afin d'offrir une gamme plus variée d'usages à l'intérieur des zones I-3 et I-4;

ATTENDU QUE la Municipalité doit poursuivre son développement, encourager les promoteurs à s'établir et créer les conditions nécessaires à leur établissement;

ATTENDU QUE ce projet de modification a été précédé d'un avis de motion et de la tenue d'une assemblée publique de consultation;

EN CONSEQUENCE il est proposé par Henriette Vachon et appuyé par Henri Gagné et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Frédéric adopte la modification au règlement de zonage numéro 173-90 tel que ci-après:

ARTICLE 1

L'annexe "A" du règlement 173-90 est modifié afin d'y ajouter un point (.) la colonne représentant la zone I-3 vis-à-vis la catégorie d'usages intitulée "Marchandise générale et spécialisée" et vis-à-vis la catégorie d'usages intitulée "De services spécialisés".

L'annexe "A" du règlement 173-90 est modifié afin d'y ajouter un point (.) la colonne représentant la zone I-4 vis-à-vis la catégorie d'usages intitulée "Marchandise générale et spécialisée" et vis-à-vis la catégorie d'usages intitulée "De services spécialisés".

Ces mêmes ajouts seront représentés sur le plan de zonage en annexe dudit règlement 173-90 (feuillet numéro 2).

ARTICLE 2

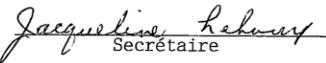
Le présent règlement de modification entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion: 11 Janvier 1993

Adoption: 1er Février 1993

Publication: 2 Février 1993


Maire


Secrétaire

Copie conforme certifiée